

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification Qualiopi a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Catalogue des Formations

**Handi
Sport**
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Le marketing FFH et ses enjeux

Quels sont les besoins de chacun nos clients (leurs attentes)?

Qui, Quoi, Comment, Où et Pourquoi, dans quel but ?

Quelles sont nos offres (ce que l'on propose) ?

- Produits (licences, médiations...)
- Services (Formation, expertise/Accompagnement technique...)
- Image (Communication/Notoriété, visibilité...)
- Humain (Santé, autonomie, Accomplissement)
- Garantie (Impact, Cohérence, Ouverture, Convivialité, Solidarité, Service...)

Quand les offres sont destinées à auprès de quels clients / adhérents

Temps de Passerelle des clients/adhérents

HandiSport : – Formation

L'organisme de formation de la FFH propose des formations permettant aux bénévoles ou aux professionnels d'acquérir la capacité d'encadrer de manière adaptée et en toute sécurité la pratique physique des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel.

Présentation

Les formations proposées sont ouvertes aux bénévoles et aux titulaires d'un diplôme professionnel dans le champ du sport.

Ces contenus sont adaptés aux profils des stagiaires et aux compétences accessibles en fonction du profil initial de chacun. Pour parvenir à ces objectifs, les moyens mis en œuvre mobilisent l'ensemble de notre réseau, comités locaux, commissions sportives et intervenants reconnus dans leur spécialité.

Grâce à cette organisation, l'organisme de formation de la FFH permet la diffusion de l'expertise handisport nécessaire au développement efficace des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel.

L'organisme de formation et ses comités locaux peuvent proposer des modules de sensibilisation « à la carte » pour des demandes spécifiques dans l'accueil et le suivi de personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel, de collectivités territoriales, de groupements sportifs privés, etc.

**CONTACTER LE COMITÉ RÉGIONAL
DE VOTRE RÉGION :**
**[HTTPS://LARA-PROD-EXTRANET.
HANDISPORT.ORG/OU-PRATIQUER/](https://lara-prod-extranet.handisport.org/ou-pratiquer/)**

Plus spécifiquement :

les principaux objectifs pédagogiques de ces formations doivent permettre à leur titulaire :

- ▶ D'accueillir, promouvoir et développer la pratique handisport
- ▶ D'encadrer la pratique physique des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel en toute sécurité

La mise en place de ces formations aide les structures affiliées à la FFH et les organismes extérieurs à :

- ▶ Augmenter le niveau de compétences de leurs techniciens
- ▶ Promouvoir la qualité de l'encadrement des sportifs en situation de handicap moteur et/ou sensoriel
- ▶ Permettre le développement des pratiques handisport sur l'ensemble du territoire national



Sommaire

TOUS LES TITRES FÉDÉRAUX

PAGE 06

FORMATIONS À DESTINATION DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

PAGE 09

FORMATION E-LEARNING “LES INDISPENSABLES”

PAGE 10

FORMATION DEJEPS – SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF, MENTION HANDISPORT

PAGE 12

FINANCEMENT

PAGE 15



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Tous les titres fédéraux



***L'accompagnant:
un rôle incontournable
dans le développement
et l'épanouissement
des personnes en
situation de handicap.***

L'accompagnateur fédéral

Le titulaire de ce diplôme peut accompagner, sous la responsabilité de l'éducateur sportif en charge de l'encadrement du groupe, la pratique des personnes en situation de handicap en utilisant correctement le matériel en relation avec le sport et l'environnement. L'accompagnateur permet, entre autres, d'aider la personne en situation de handicap à accéder au lieu et/ou au matériel de pratique.

- Exemples de disciplines concernées : ski, randonnée, natation...

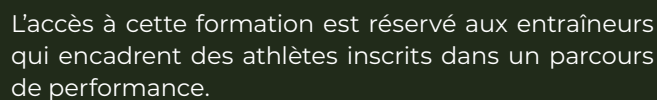
L'animateur fédéral

Ce diplôme est le premier niveau d'encadrement technique des disciplines sportives. Il permet, avant tout, d'encadrer des personnes en situation de handicap, dans un objectif de leur faire découvrir de nouvelles pratiques, en toute sécurité.

- Exemples de disciplines concernées : basket, natation, escrime et multisports...

Arbitre / officiel / juge régional ou national dans une spécialité

Il permet d'officier dans une discipline sportive.





La formation HandiSport Santé permet d'acquérir les compétences nécessaires à la conception et la mise en œuvre d'un programme handisport-santé dans son club ou sur son territoire.

Le Certificat de Qualification Handisport (CQH)

Ce diplôme s'adresse aux personnes déjà titulaires d'un diplôme d'Etat (délivré par le ministère des sports) d'éducateur sportif (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) qui souhaitent développer ou augmenter leurs compétences dans l'accueil et l'encadrement d'une pratique physique pour des personnes en situation de handicap.

Les prérogatives d'encadrement et de responsabilités restent celles du diplôme initial.

Il existe un CQH multisports qui s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS APT et des CQH par spécialité sportive qui s'adressent aux personnes souhaitant optimiser leur compétences d'encadrement (animation, perfectionnement, voire entraînement) dans le milieu handisport.

- Il est proposé aujourd'hui en athlétisme, escrime, randonnée, natation, tennis de table, dans les activités multisports (Activités physiques pour tous).

Encadrant HandiSport-Santé

La formation HandiSport Santé permet d'acquérir les compétences nécessaires à la conception et la mise en œuvre d'un programme handisport-santé dans son club ou sur son territoire. Elle se déploie en 2 niveaux :

- Un 1^{er} niveau qui permet d'encadrer un programme HandiSport-Santé pour des personnes en situation de handicap sans maladie chronique
- Un 2^e niveau qui permet d'encadrer un programme HSS pour des personnes (en situation de handicap ou non) porteur d'une maladie chronique

Une formation de formateurs

Elle permet de développer des compétences dans la mise en œuvre de formations fédérales (organisation, gestion, évaluation) mais aussi d'acquérir les bases de l'animation d'une action de formation destinée à des adultes apprenants.

Elle est ouverte à toutes les personnes qui ont une mission de formation pour la FFH.

Formations – Structures pro

L'organisme de formation Handisport se met à disposition de structures professionnelles (établissements spécialisés, organismes de formation, collectivités) pour leur proposer des formations, en lien avec l'accueil, l'accompagnement ou l'encadrement en activités physiques et sportives pour des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Ces formations peuvent être au catalogue Handisport ou peuvent être conçues à la demande pour répondre à des besoins de terrain.

**VOUS SOUHAITEZ
AVOIR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL :
FORMATION@HANDISPORT.ORG**

Formation

E-learning

“LES INDISPENSABLES”



La formation est incluse dans tous les parcours de formation de la Fédération (sauf pour les formations d'arbitre).

L'organisme de formation Handisport vous propose de suivre la formation “Les indispensables” en e-learning (à distance).

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant avoir un premier niveau de connaissances sur le Handisport. La participation à cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Objectifs

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'expliquer :

- ▶ La notion de handicap et sa prise en compte au fil des années en France,
- ▶ Le cadre réglementaire et juridique,
- ▶ Les principaux aspects psychologiques liés au handicap,
- ▶ Les différentes pathologies rencontrées à la Fédération Française Handisport.

Contenus

Cette formation dure approximativement 14 heures. Elle est composée de trois chapitres qui comportent :

- ▶ Des ressources diversifiées : cours, vidéos, témoignages...
- ▶ Des activités à réaliser.



Évaluation

Pour valider votre formation "Les indispensables", vous devez acquérir les badges spécifiques à chacun des chapitres.

Pour acquérir ces 3 badges, vous devez :

- Consulter les ressources pédagogiques mises à votre disposition,
- Avoir au minimum 15/20 aux activités demandées.

La formation "Les indispensables" ne donne pas de prérogatives supplémentaires.

Tarif

La formation est gratuite pour tous les licenciés FF Handisport et a un coût de 140 euros pour les personnes externes. Elle est incluse dans tous les parcours de formation de la Fédération.

**LES INSCRIPTIONS SONT À RÉALISER
EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DÉDIÉ
AUX FORMATIONS HANDISPORT :
[HTTPS://EXTRANET.HANDISPORT.ORG/
FSESSIONS/CALENDARPUBLIC](https://extranet.handisport.org/fsessions/calendarpublic)**

Formation – DEJEPS

**SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT
SPORTIF, MENTION HANDISPORT**



À l'issue de la formation, le stagiaire diplômé sera en mesure de concevoir et coordonner des projets dans le domaine du handisport

Diplôme d'État de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

Le titulaire du DEJEPS perfectionnement HANDISPORT exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant.

Il acquiert des compétences dans :

- ▶ La conception des programmes de perfectionnement sportif
- ▶ La coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- ▶ La conduite d'une démarche de perfectionnement sportif
- ▶ La conduite d'actions de formation.

La formation préparant au DEJEPS perfectionnement sportif HANDISPORT comporte 4 Unités capitalisables (UC) qui font l'objet chacune d'une évaluation. La formation se déroule en centre de formation ainsi qu'en entreprise pour un travail en transversalité sur les blocs de compétences visés et reconnus par le secteur professionnel du champ du handisport.

La formation se fait en alternance et s'organise autour de séquences en centre de formation et en structures professionnelles ou associatives. Elle repose sur un apprentissage avec des mises en situations pratiques tutorées.

À l'issue de la formation, le stagiaire diplômé sera en mesure de concevoir et de coordonner des projets dans le domaine du handisport, enseigner, entraîner et former les publics en situation de handicap moteur ou sensoriel, en toute sécurité dans un champ multidisciplinaire.



Objectifs de la formation

- ▶ Concevoir un projet d'action
- ▶ Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- ▶ Conduire une démarche d'enseignement d'activités physiques et/ou sportives adaptées à des personnes en situation de handicap physique et/ou déficient sensoriel
- ▶ Conduire une démarche de perfectionnement ou d'entraînement auprès d'un public en situation de handicap moteur ou sensoriel
- ▶ Conduire des actions de formation
- ▶ Encadrer des activités physiques et/ou sportives adaptées et toute en sécurité pour des personnes en situation de handicap physique et/ou déficient sensoriel.

Contenus et séquences de formation

La formation au DE JEPS perfectionnement sportif HANDISPORT comporte 4 Unités capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations formatives en cours de formation. Leur certification se fait au travers d'épreuves finale pour chaque UC.

Présentation des 4 Unités Capitalisables :

- ▶ **UC 1 :** être capable de concevoir un projet d'action
- ▶ **UC 2 :** être capable coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- ▶ **UC 3 :** être capable de conduire une démarche de perfectionnement « handisport » dans au moins une discipline, auprès d'une personne ou un groupe de personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel
- ▶ **UC 4 :** être capable d'encadrer des activités physiques et/ou sportives en toute sécurité pour des personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel



CONTACT
IRFH@HANDISPORT-AURA.ORG

Pré-requis

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- ▶ Justifier d'une expérience préalable d'encadrement sportif
- ▶ Justifier d'une expérience d'encadrement sportif d'un an (120 heures conseillées sur les 2 dernières années).

La vérification de ces exigences préalables se fait au moyen de la production d'une attestation délivrée par le responsable de la structure concernée.

- ▶ Être capable de réaliser un parcours de 50 mètres en nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25 mètres, d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

Il est procédé à la vérification de cette exigences préalables au moyen de la production d'une attestation de réussite au parcours aquatique délivrée par une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation ou d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur (attestation datant de moins de 1 an).

Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation les candidats titulaires :

- ▶ Du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « sports pour handicapés physiques et sensoriels »
- ▶ Du certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap » associé à l'une des spécialités sportives du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- ▶ Du diplôme fédéral animateur handisport justifiant d'une expérience professionnelle ou bénévole de 800 heures sur une période de deux ans.

POUR EN SAVOIR+
[HTTPS://WWW.FORMATION-HANDISPORT.ORG/FORMATION/DEJEPS-HANDISPORT/](https://www.formation-handisport.org/formation/dejeps-handisport/)



Financement – dispositifs

Ils concernent les formations fédérales.

Suivant votre situation, vous pouvez mobiliser des dispositifs vous permettant de financer vos frais pédagogiques et autres frais liés notamment au transport, à l'hébergement ou à la restauration.

JE SUIS SALARIÉ DÉPENDANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT

- ▶ L'OPCO de la branche sport est l'AFDAS
- ▶ [À consulter : Catalogue AFDAS](#)

JE SUIS SALARIÉ DÉPENDANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES INADAPTÉES ET HANDICAPÉES (1966)

- ▶ [À consulter : OCPO Santé](#)

JE SUIS SALARIÉ DÉPENDANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'ANIMATION

- ▶ [À consulter : Unifformation](#)

JE SUIS SALARIÉ DÉPENDANT D'UNE AUTRE CONVENTION COLLECTIVE

- ▶ [Visualiser les différents OPCO](#)

JE SUIS EN RECHERCHE D'EMPLOI

- ▶ -25 ans / Mission locale
- ▶ +25 ans / Pôle Emploi
- ▶ En situation de handicap / Cap Emploi

JE SUIS BÉNÉVOLE « DIRIGEANT » DANS UNE ASSOCIATION

- ▶ Prise en charge parfois possible par l'OPCO dont dépend votre structure

JE SUIS TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

- ▶ Prise en charge par l'organisme qui gère les fonds de formation patronaux auquel vous cotisez.

JE SUIS SPORTIF DE HAUT-NIVEAU

- ▶ Dispositif d'insertion professionnelle : contacter le correspondant sport de haut niveau de la DRJSCS de votre région
- ▶ Cellule suivi socioprofessionnel de la Fédération Française Handisport

Contactez-nous

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
ORGANISME DE FORMATION

42 rue Louis Lumière
75020 Paris

Numéro de déclaration : 11 75 112 80 75

Formation@handisport.org

Consultez le calendrier de nos formations:

<https://extranet.handisport.org/fsessions/calendarPublic>

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE